



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde*

Arcachon, le 10 juillet 2015

Service maritime et littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON**

N° 24

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique le **mardi 14 juillet 2015** sur le littoral de la commune d'Arcachon, la circulation, le mouillage, et le stationnement des navires et engins de toute nature sont interdits dans une zone de sécurité autour de la jetée Thiers délimitée :

- par un périmètre de 5 mètres de part et d'autre de l'intégralité de la jetée Thiers de 8h00 à 8h30
- par un cercle de 5 mètres de rayon centré sur le point :44°39,897' N – 01°10,118' W de 8h30 à 16h15
- par un cercle de 50 mètres de rayon centré sur le point :44°39,872' N – 01°10,124' W de 16h15 à 18h30
- par un cercle de 160 mètres de rayon centré sur le point :44°39,893' N – 01°10,126' W de 18h30 à minuit.

Un schéma représentant l'implantation des zones réglementées est annexé au présent avis.

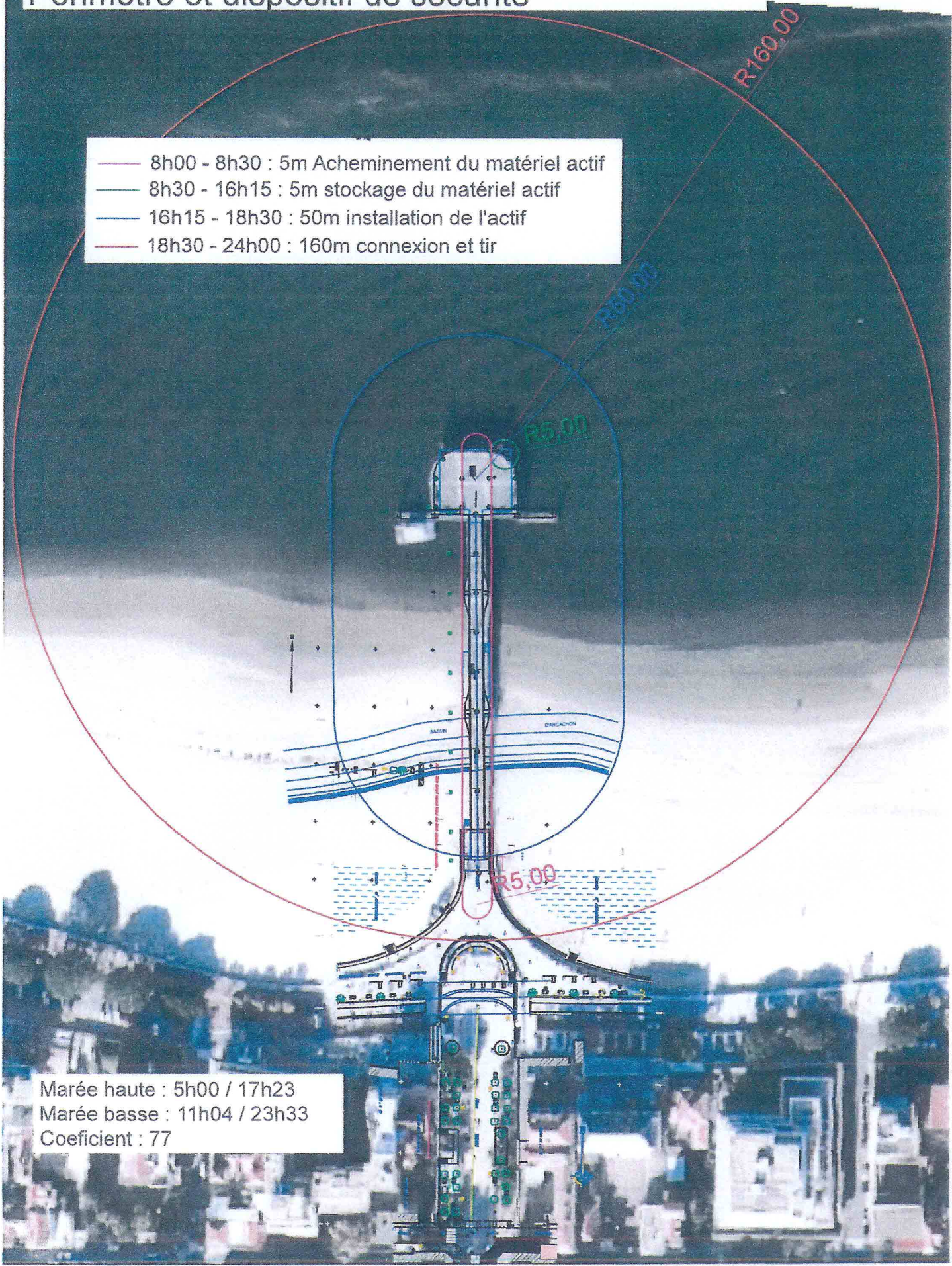
Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur des Affaires Maritimes
Michel ARDOHAIN
Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages

Ville d'Arcachon - Feu d'artifice du 14 juillet 2015

Périmètre et dispositif de sécurité

- 8h00 - 8h30 : 5m Acheminement du matériel actif
- 8h30 - 16h15 : 5m stockage du matériel actif
- 16h15 - 18h30 : 50m installation de l'actif
- 18h30 - 24h00 : 160m connexion et tir



Marée haute : 5h00 / 17h23
Marée basse : 11h04 / 23h33
Coefficient : 77